



Assemblée communale du 16 mai 2023 (à approuver)

Salle A Nucalis à 20h00

M. le Syndic Bernard Sansonnens salue cordialement les personnes présentes et souhaite la bienvenue à la nouvelle secrétaire communale : Corinne Pasche, entrée en fonction le 01.05.2023, en remplacement de Marie-Claude Seydoux. Après 18 ans au service de la Commune, Mme Seydoux a choisi une nouvelle orientation professionnelle et elle est remerciée pour son engagement émérite durant toutes ces années, sous les législatures de 4 Syndics, Pierre-André Page, Michel Emmenegger, Arnaldo Lardi et Bernard Sansonnens.

Il indique que l'assemblée du jour est essentiellement consacrée à :

- l'approbation des comptes 2022, qui se clôturent par un résultat positif inattendu; cependant la situation reste incertaine, notamment au niveau des charges liées mais également concernant des futurs projets et l'état du patrimoine immobilier qui nécessiteront des investissements importants.
- l'étude d'une fusion avec Torny qui fait suite au sondage favorable
- des sujets divers comme le PRU (Point de Rencontre d'Urgence), le PDR (Plan Directeur Régional) et la Fête Nationale.

Le Conseil communal a eu l'occasion d'assister à de nombreuses manifestations sportives et culturelles organisées par les sociétés locales : il en ressort une belle vitalité au sein du village et des excellents résultats de la part des jeunes participants.

En avril dernier, M. Jean-Marc Nicod, archiviste de la Commune de Valbroye, a donné une conférence sur les secrets du Vallon de Rio de Marnand, la grotte de Sarasin, les sculptures de Raymond Page et le sentier de Corvet.

M. le Syndic confirme que cette assemblée a été convoquée par annonce dans la Feuille officielle No 18 du 5 mai 2023, par avis tout-ménage (bulletin communal), par affichage au pilier public et sur le site www.chatonnaye.ch.

Les membres du Conseil communal présents :

Bernard Sansonnens, syndic

Sandrine Goumaz, vice-syndique

Jean-Paul Rey, Jacques Maradan, Philippe Bertone, Eric Demierre et Guy Vulliemin

Sabrina Papaux, caissière communale

Corinne Pasche, secrétaire communale (procès-verbal).

Sans remarque, M. le Syndic déclare l'Assemblée valable et ouvre les débats conformément au Tractanda.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2022
2. Comptes 2022
 - comptes de résultats
 - comptes d'investissements
 - rapport de l'organe de contrôle
 - préavis de la commission financière : approbation
3. Fusion : information
4. Divers

M. le Syndic nomme 2 scrutateurs : Didier Vaucher et Jacques Pittet qui comptent la présence de 31 chatoyennes et citoyens (majorité absolue 16).



COMMUNE DE CHÂTONNAYE

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 décembre 2022

Le procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2022 a été publié dans le bulletin communal et sur le site www.chatonnaye.ch. Il n'est donc pas lu.

Il n'y a pas de remarque. M. le Syndic procède au vote.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2022

2.1. Comptes de fonctionnement

Philippe Bertone, responsable des finances, présente les comptes 2022 et apporte les précisions suivantes : Les comptes 2022 présentent un bénéfice de CHF 203'109.- alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 129'560.-.

Cette nette amélioration est principalement due à :

- Impôts sur la fortune et droits de mutation : CHF 116'000.-
- CSPI - Vente d'un tonne-pompe amortie à 100% : CHF 39'000.-
- GAGN : Répartition des infrastructures non définies à la création du GAGN donc toujours comptabilisées au bilan, dans les actifs immobilisés
- Autres produits extraordinaires : essentiellement dus au peu de charges concernant les eaux usées
- AES : Bénéfice de CHF 15'000.-

	Comptes 2022		Budget 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration	452 549,00	199 692,00	425 918,00	180 888,00
Ordre public	140 561,00	101 566,00	79 253,00	39 725,00
Enseignement et formation	1 323 374,00	169 655,00	1 319 691,00	117 672,00
Culte, culture et loisirs	33 487,00	834,00	37 299,00	834,00
Santé	385 688,00	3 399,00	386 564,00	4 000,00
Affaires sociales	413 723,00	8 226,00	419 284,00	11 000,00
Transports et communications	157 851,00	13 672,00	153 678,00	14 086,00
Protection environnement et aménagement du territoire	607 885,00	552 087,00	630 425,00	581 657,00
Economie publique	15 875,00	2 688,00	15 705,00	349,00
Finances et impôts	98 728,00	2 781 010,00	96 357,00	2 484 405,00
Total	3 629 720,00	3 832'830,00	3 564 175,00	3 434 615,00
Résultat		203 109,00	129 560,00	



COMMUNE DE CHÂTONNAYE

Ci-dessous, les différences entre le budget et les comptes expliquées par centre de coût :

Administration :

Augmentation des charges :

- Dépenses eau et énergie (canicule 2022 et inflation des coûts)
- Charges concernant la maintenance informatique
- Frais de poursuites dus aux encaissements d'impôts (augmentation du nombre de contribuables débiteurs)
- Augmentation du loyer pot commun

Diminution des charges :

- Frais d'entretien

Ordre public :

Principalement charges liées

Augmentation des charges : CSPI Glâne nord – vente du tonne-pompe, CHF 39'000.-

Diminution des charges : principalement grâce à la diminution des curatelles

Enseignement et formation :

Principalement charges liées

Augmentation des charges :

- Local jeunesse : changement des stores, CHF 4'500.-

Diminution des charges :

- Ecoles, conservatoire, écoles spécialisées et formation professionnelle
- AES : la réserve a permis de diminuer les frais de repas et adapter les salaires des encadrants

Culte, culture et loisirs :

Augmentation des charges : subvention principalement liée au parrainage du Tour de Romandie

Diminution des charges : entretien du terrain sport (en cause : la canicule)

Santé :

Ambulances et frais ambulatoires : charges liées

Augmentation des charges :

EMS: Sous-effectifs lors de la période du COVID

Prévoyance sociale :

Augmentation des charges :

- Subventions petite enfance (supplément pour revenus modestes)
- Nouvelle crèche à Berlens - pas prévue

Diminution des charges :

- Instituts spécialisés : réévaluation de l'administration

Transports et communication :

Augmentation des charges : principalement due à des frais non budgétés :

- Carburant et impôts du nouveau tracteur : difficulté à prévoir les coûts d'un véhicule dont l'achat est récent
- Programmation pour extinction des lampadaires de nuit : CHF 4'000.-

Différence compensée par l'absence de location d'une balayeuse

Protection de l'environnement :

Augmentation des charges :

- Achats d'un colombarium pour le cimetière
- Honoraires urbanismes (PAD : besoin du conseil d'une avocate et d'un urbaniste)

Diminution des charges :

- Déchets : diminution des frais d'achat relatifs au petit matériel, frais de déplacement et frais de ramassage



COMMUNE DE CHÂTONNAYE

Economie publique :

Réserve créée lors de l'ouragan LOTHAR : CHF 21'504.-, dissoute et attribuée à la facture de la Corporation Glâne-Farzin : CHF 2'400.-

Finances et impôts :

Diminution des charges :

- Impôts sur la fortune, droit de mutation, gains immobiliers (difficilement prévisibles car très variables)

Le nouveau programme MCH 2 permet une comparaison avec les autres communes. Les ratios calculés et les valeurs cibles transmises par le Canton nous laissent conclure que la commune a trop d'endettement et devrait faire davantage d'investissements pour contrebalancer les amortissements annuels.

La parole est donnée à l'assemblée :

Jacques Pittet : Que signifie un taux d'endettement net mauvais ?

Philippe Bertone indique que « mauvais » provient de l'analyse de l'Etat dû au ratio entre revenus/avoirs et actifs/passifs. Le ratio du taux d'endettement net des communes fribourgeoises est de 273.28 % en 2022. Selon l'ordonnance sur les finances communales (art. 19 al.1 OFCo), si le taux d'endettement net dépasse 200%, le degré d'autofinancement moyen des 5 dernières années doit atteindre au minimum 80%. A défaut, des mesures doivent être prises afin que ces valeurs soient respectées dans un délai maximum de 5 ans. Pour 2022, le degré d'autofinancement est de 675 %. Le calcul n'a pas été fait pour les années précédentes mais il serait intéressant de suivre cet indicateur avec attention ces prochaines années.

Roland Rey : Dépense de CHF 800.- pour le Tour de Romandie, qu'en est-il de récompenser les prouesses des jeunes du village (musique, gym). Ont-ils reçu un cadeau ?

Jacques Maradan répond que la Commune a été sollicitée par les Communes de la Glâne pour sponsoriser le Tour de Romandie et Bernard Sansonnens ajoute que les jeunes ont été invités au souper de la Commune.

Roland Rey estime que c'est insuffisant

M. Sansonnens justifie que c'était une 1^{ère} et que le Conseil estimait mieux de faire participer les jeunes à un souper que de leur offrir une récompense. Jean-Paul Rey ajoute que la Commune participe déjà aux frais de formation des différentes sociétés.

David Fähndrich: ne comprend pas le rapport entre le degré d'autofinancement de 675%, et le taux d'endettement de 273%

Le taux d'endettement renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%.

Jean-Paul Rey précise que la somme des amortissements annuels devrait être au minimum réinvestie chaque année afin d'éviter des écarts importants sur les comptes.

Vincent Rey propose d'attendre l'an prochain : l'exercice comptable 2022 est le premier exercice complet avec le nouveau programme comptable, donc les chiffres sont difficilement comparables.

Philippe Bertone ajoute qu'avec le MCH1, les amortissements étaient effectués selon notre volonté (infrastructures amorties à Frs 1.-). Le MCH2 ne permet plus la possibilité de faire ces réserves puisque les amortissements doivent respecter des valeurs imposées par le Canton.

Georges Fleury : Quelle est la dette cantonale moyenne en comparaison de notre dette de CHF 7'053.-/habitant ?

Philippe Bertone indique que la dette moyenne par habitant se situe entre CHF 1'000.- et CHF 1500.-. Pour Châtonnaye, elle s'élève à CHF 6'470.- (5,5 millions emprunt / 850 habitants).



COMMUNE DE CHÂTONNAYE

2.2 Comptes des investissements (clôturés)

	Comptes 2022	Recettes 2022	Budget 2022
Achat équipement halle	12'719.20		12'000.00
Panneaux solaires Nucalis	46'414.00		45'000.00
Eclairage public (changement sodium)	10'425.35		10'000.00
Taxes de raccordement au réseau		500.00	
Total	69'558.55	500.00	67'000.00

Philippe Bertone remercie Sabrina Papaux qui fait un excellent travail. Le nouveau programme comptable MCH2 lui a imposé de nombreuses heures supplémentaires et M. Bertone lui est très reconnaissant pour sa grande disponibilité.

Bernard Sansonnens précise que Mme Papaux est engagée à 60% pour Châtonnaye et, depuis le 01.04.23, à 40% pour Torny. Cette double collaboration pourrait être très favorable en cas de fusion.

2.3 Rapport de l'organe de contrôle

M. le Syndic lit le rapport de la fiduciaire Gobet Marc SA.

MM. Mathieu Castella et Marc Gobet ont effectué l'audit des comptes 2022. La fiduciaire atteste l'exactitude des comptes 2022, conformes aux lois en vigueur, et recommande de les approuver.

2.4 Préavis de la commission financière

M. Laurent Knoepfli, secrétaire de la commission financière, confirme que la commission s'est réunie le 09.05.23 afin d'examiner les comptes en présence de Philippe Bertone, Sabrina Papaux, M. le Syndic, Mme et MM. les Conseillers communaux à l'exception de Jacques Maradan, excusé.

Les comptes relèvent un bénéfice exceptionnel de CHF 203'109.- en lieu et place du déficit budgété, soit une différence approx. de CHF 330'000.-

Le résultat, meilleur que prévu, s'explique par des charges plus basses en matière de formation, un budget pessimiste en matière de rentrées d'impôts - notamment par rapport à l'impôt sur la fortune, la vente de matériel du CSPI et la possibilité de créer un revenu venant des eaux usées.

Il relève le mauvais taux d'endettement et le faible taux d'investissement et ajoute que le Conseil prend la situation au sérieux et va rectifier la situation lors du prochain budget.

Il ajoute qu'il ne faut pas oublier que c'est le 1^{er} exercice avec le nouveau programme comptable MCH2, la comparaison sera possible pour les exercices futurs.

Les investissements proposés par l'Assemblée pour l'exercice 2022 ont tous été réalisés et donnent un résultat positif par rapport au budget.

Toutes les précisions demandées par les membres de la commission ont pu être données de façon convaincante. La commission salue ce bon résultat et suggère au Conseil communal de réfléchir à la façon d'utiliser ce montant notamment pour remédier au manque d'investissement relevé plus haut.



COMMUNE DE CHÂTONNAYE

Le préavis de la commission financière est favorable à l'acceptation des comptes de fonctionnement et des investissements.

La Commission financière remercie Mme Papaux, le Conseil Communal et les conseillers communaux pour leur excellent travail.

Il n'y a plus de question. M. le Syndic procède au vote.

Les comptes de fonctionnement et les comptes des investissements 2022 sont acceptés à l'unanimité.

3. Fusion : information

3.1 Présentation du projet :

A. Objectifs

Bénéficier des mêmes prestations et être traités sur un pied d'égalité, évitant une concurrence entre commune

Planifier l'avenir et se profiler sur des projets régionaux (halles de sport, crèche, ...)

Etape avant une éventuelle fusion avec d'autres communes

B. Organisation des travaux

- 1 comité de pilotage composé des 2 syndics, une secrétaire (Stéphanie Jan, secrétaire communale de Tornay) et 1 mandat d'accompagnement (Mme Guerry Berchier, directrice ACF)

- 6 Groupe de travail avec mission de couvrir toutes les activités communales

C. Procédure (inventaire par groupe de travail et analyse des besoins et projection en vue de la fusion)

But : permettre aux citoyens de voter en connaissance de cause

D. Calendrier : planification jusqu'au 01.01.2026 date de fusion officielle si le vote est accepté

E. Communication (flyers, bulletins communaux, tout-ménage, site internet)

Questions :

M. Roland Rey demande si toutes ces heures pour l'étude du projet sont bénévoles.

Bernard Sansonnens lui indique que le budget prévu se monte à Frs 10'000.-/commune, soit env. CHF 1.-/habitant. Le forfait par séance est fixé à CHF 35.-/heure non compris dans le mandat de conseiller communal.

4. Divers

4.1 PRU : Point de rencontre d'urgence

En cas de catastrophe, d'événements majeurs ou de pénurie énergétique, la population doit pouvoir s'abriter momentanément, s'informer, recevoir les premiers secours médicaux, obtenir une quantité limitée d'électricité, de l'eau potable et de la nourriture.

Point de rencontre prévu pour la Commune de Châtonnaye : l'Administration communale

Une radio Polycom pour la liaison avec l'organe cantonal est fournie.

L'achat d'un groupe électrogène de secours est fortement conseillé

Le dispositif est en phase de mise en place. Un exercice test aura lieu le 30.08.2023

La protection de la population réunit 5 partenaires fondamentaux :

La police

Les sapeurs-pompiers

Les services sanitaires

La protection civile

Les services techniques publics ou privés



COMMUNE DE CHÂTONNAYE

De plus amples renseignements peuvent être obtenus sur le site www.pointrencontreurgence.ch ou en envoyant vos questions par e-mail : viequotidienne@fr.ch

Questions

Mme Vreni Fleury demande qui chapeaute ce concept ?

Bernard Sansonnens lui répond que ce sont la Confédération et les cantons par l'intermédiaire du Service sécurité affaires militaires et protection de la population.

4.2 Plan directeur régional de la Glâne

Philippe Bertone fait le point de situation

Consultation publique du 12.05 au 12.07.2023

Séance d'information publique : 23.05.23 à l'Hôtel de Ville de Romont

Les objectifs à atteindre d'ici à 2040 concernent :

Urbanisation

Zones d'activités

Tourisme

Mobilité

Développement durable

4.3 Fête du 1^{er} août – Châtonnaye 2023

Organisée cette année, selon le tournus, par la Commune de Châtonnaye

Organisation : Jacques Maradan et l'USL

Une assiette sera offerte à chaque personne présente au tarif unique de CHF 5.-.

Les orateurs seront les 3 Présidents de Jeunesse (Châtonnaye, Middel, Torny-le-Grand) qui s'exprimeront sur la question « Que représente pour vous le 1^{er} août en 2023 et quels sont les défis prioritaires à relever ? »

Question :

Vincent Rey : le lieu est-il défini ?

Jacques Maradan lui indique que la manifestation se déroulera devant la salle communale en cas de beau temps. L'emplacement du feu est prévu sur la parcelle Pré Terrapon

Vincent Rey : Quelle est la situation du PAD Pré Terrapon ?

Philippe Bertone indique que le projet du PAD Pré Terrapon a été refusé par le Conseil Communal et renvoyé à la DIME (Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement)

Le promoteur a droit au recours mais nous n'avons à ce jour pas reçu de réponse. Le calendrier dépend de la décision du canton.

Carmen Gremaud : pourquoi le Conseil a-t-il refusé le projet ?

Philippe Bertone lui indique que le projet a été refusé pour 2 raisons :

1. La zone paysagère entre la partie ancienne et la partie constructible n'était pas garantie
2. Le Conseil n'était pas convaincu que le projet s'intègre avec le village (toits plats et nombre de bâtiments importants = pas d'harmonie avec le village)

Michel Emmenegger : Quelle quantité d'électricité est produite par les panneaux solaires installés sur le toit de la salle Nucalis ?

Eric Demierre informe que le nombre de panneaux posés correspond à la consommation annuelle prévue, soit 25'000kw. Installés en juillet dernier, la production de ces panneaux s'élève actuellement à 12'000 kw.



COMMUNE DE CHÂTONNAYE

M. Roland Rey : le bâtiment sera-t-il autonome ?

Jacques Maradan indique que la pose de panneaux solaires sur le toit d'une école est intéressante au vu du besoin en énergie durant la journée, le bâtiment est cependant inutilisé durant les vacances d'été.

Eric Demierre ajoute que les premiers chiffres seront obtenus en août et qu'à ce moment-là, il pourra être envisageable d'ajouter des panneaux si besoin. Il précise qu'en cas de sous-consommation, le surplus part dans le réseau et la Commune récupère 15ct /Kw.

Jacques Pittet : avez-vous envisagé une baisse d'impôts étant donné les bénéfices accumulés depuis plusieurs années ?

Philippe Bertone relève que l'an dernier, les comptes étaient négatifs. Avec l'introduction du nouveau plan comptable, il est difficile de se projeter. Il conseille de conserver un peu de marge de manœuvre et juge inutile de baisser les impôts une année pour les augmenter l'année suivante.

Jacques Pittet souhaite qu'une étude soit faite car il n'y a, à sa connaissance, pas de grands projets envisagés.

Sandrine Goumaz informe que de grands projets sont prévus au niveau du district (nouvelles constructions et développement de Romont, crèches à Romont et à Mézières, home de Siviriez, extension du home de Billens). De plus, le taux d'imposition de Torny est plus élevé et, dans le cadre d'une fusion, il est préférable d'avoir un taux d'imposition de même niveau.

Philippe Bertone ajoute qu'excédent de revenu permet d'améliorer la situation mais il garantit que le Conseil va étudier la proposition.

Bernard Sansonnens attire l'attention sur le fait que les charges liées vont augmenter et que l'embellie actuelle ne va peut-être pas durer.

Jacques Pittet : demande que la page non imprimée de la facture d'impôts soit utilisée pour imprimer un bulletin sans montant défini.

Sabrina Papaux lui indique que le programme informatique ne le permet pas.

David Fähndrich : quelle est la marge de manœuvre de la Commune concernant les transports publics sur la ligne de bus, pas toujours bien desservie.

Jean-Paul Rey, membre du comité pour le district, lui indique que le nouvel horaire est actuellement en consultation et prie les habitants de transmettre à la Commune toute incohérence ou proposition.

Jacques Maradan indique qu'un projet de musée d'importance régionale à Middel, permettra certainement d'améliorer le réseau de transports publics s'il est réalisé.

Vreni Fleury a reçu, en 2021, un courrier confirmant la réception de son opposition au projet d'antenne 5G. Depuis, elle n'a pas de nouvelle.

Jean-Paul Rey l'informe que les oppositions suivent le dossier. Comme il y a eu un préavis négatif de la part du service des forêts (suite à l'omission de Swisscom de faire une demande de dérogation relative à la limite des forêts), la procédure a nécessité une remise à l'enquête publique effectuée au printemps 2023. Les oppositions vont être traitées prochainement par le Canton et la Préfecture.

Vreni Fleury : pourquoi le projet n'a jamais figuré dans l'ordre du jour de l'assemblée communale ?

Bernard Sansonnens lui assure que le Conseil a donné officiellement sa motivation devant l'Assemblée de Commune et que le projet figurait dans les « Divers » de l'ordre du jour. Il assure que le Conseil a réagi sur le projet en indiquant qu'une antenne sur la halle Mauron aurait été plus nocive pour la population.

Jacques Maradan ajoute que, suite à une décision du TF en rapport à l'implantation d'une antenne 5G, tous les dossiers ont été bloqués, en attendant que le TF statue sur une de ces oppositions. Le TF a récemment décidé qu'un de ces projets était conforme et a mis en place une jurisprudence. Ces dossiers vont donc peu à peu se concrétiser.



COMMUNE DE CHÂTONNAYE

Georges Fleury : pourquoi le projet a-t-il été remis à l'enquête ?

Bernard Sansonnens lui indique que c'est à cause des oppositions qui font suite à l'oubli de la demande de dérogation.

Georges Fleury regrette que les opposants n'aient pas été informés du suivi du projet

Jean-Paul Rey informe qu'il ne s'agit pas d'un nouveau projet mais de la mise en conformité d'une demande en cours. Il répète que les oppositions sont toujours valables et suivent le dossier.

La parole n'est plus demandée. M le Syndic remercie les membres de l'assemblée pour leur présence et pour les prises de décisions et invite chacune et chacun au verre de l'amitié offert au Restaurant de la Croix Blanche.

L'assemblée se termine à 21h15.

Le Syndic

La Secrétaire communale

Bernard Sansonnens

Corinne Pasche